



DECRET N° 2022-103 /PR
portant nomination de magistrats

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et de la législation,

Vu la constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu la loi organique n° 96-11 du 21 août 1996 fixant statut des magistrats, modifiée par la loi organique n° 2013-007 du 25 février 2013 ;

Vu la loi organique n° 97-04 du 06 mars 1997 portant organisation et fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature (CSM) ;

Vu le décret n° 97-224 /PR du 04 décembre 1997 portant modalités d'application de la loi organique n° 96-11 du 21 août 1996 fixant statut des magistrats, modifié par le décret n° 2013-047/PR du 13 juin 2013 et le décret n° 2018-122/PR du 1^{er} août 2018 ;

Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n° 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2020-080/PR du 1^{er} octobre 2020 portant composition du Gouvernement, complété par le décret n° 2020-090/PR du 2 novembre 2020 ;

Sur proposition du conseil supérieur de la magistrature (CSM) suivant délibération en date du 22 septembre 2022 en ce qui concerne les magistrats du siège ;

Sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice et de la législation, après avis du conseil supérieur de la magistrature en ce qui concerne les magistrats du parquet ;

Le conseil des ministres entendu,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les magistrats ci-après désignés reçoivent les nominations suivantes :

COUR SUPREME

Siège

Chambre judiciaire

Conseillers

- Monsieur MOTI Nutifafato Amévo Kokuvi, magistrat de premier grade, deuxième groupe, quatrième échelon, précédemment président de la Cour d'appel de Kara ;
- Monsieur TCHAGBA Idrissou Sahidou, magistrat de premier grade, deuxième groupe, quatrième échelon, précédemment vice-président de la Cour d'appel de Kara ;

Chambre administrative

Conseiller

Monsieur SAMTA Badjona, magistrat hors hiérarchie, précédemment conseiller à la chambre judiciaire de la cour suprême.

Parquet général

Procureur général

Madame AZANLEDJI Justine Mawulawoè épouse AHADZI, magistrat hors hiérarchie, précédemment premier avocat général près la cour suprême ;

Avocats généraux :

- 1^{er} : monsieur FIAWONOU Yaovi, magistrat hors hiérarchie, précédemment avocat général près la cour suprême ;
- 2^{ème} : madame SOUKOUDE Batankimyém épouse FIAWONOU, magistrat hors hiérarchie, précédemment avocat général près la cour suprême ;
- 3^{ème} : monsieur KODJO Gnambi Garba, magistrat de premier grade, premier groupe, premier échelon, précédemment avocat général près la cour suprême ;
- 4^{ème} : monsieur BEKETI Adamou, magistrat de premier grade, premier groupe, premier échelon, précédemment avocat général près la cour suprême ;
- 5^{ème} : monsieur DODZRO Komlan, magistrat de premier grade, deuxième groupe, quatrième échelon, précédemment avocat général près la cour suprême ;

- 6^{ème} : Monsieur KOUTOB-NAOTO Tchontchoko, magistrat de premier grade, deuxième groupe, quatrième échelon, précédemment procureur général près la cour d'appel de Kara ;
- 7^{ème} : monsieur POLO Séla, magistrat de premier grade, deuxième groupe, quatrième échelon, précédemment avocat général près la cour suprême ;

COUR D'APPEL DE LOME

Siège

Président de la chambre d'instruction

Monsieur TCHIAKOURA Sanoka, magistrat de premier grade, deuxième groupe, troisième échelon, précédemment président du tribunal du travail ;

Conseillers :

- Monsieur TAPATI Patahouyem Kokou, magistrat de premier grade, deuxième groupe, troisième échelon, précédemment conseiller à la cour d'appel de Kara ;
- Monsieur KANTATI Yentroudjoa, magistrat de premier grade, deuxième groupe, deuxième échelon, précédemment substitut général près la cour d'appel de Kara ;
- Monsieur KLOUGAN Yao, magistrat de premier grade, deuxième groupe, deuxième échelon, précédemment procureur de la République de Tsévié ;
- Madame KAPITAIS Yawa, magistrat de premier grade, deuxième groupe, deuxième échelon, précédemment juge d'instruction du tribunal de Lomé ;
- Monsieur ABITOR Koffi, magistrat de premier grade, deuxième groupe, deuxième échelon, précédemment conseiller à la cour d'appel de Kara ;
- Monsieur SOUMDINA Komi, magistrat de premier grade, deuxième groupe, deuxième échelon, précédemment juge au tribunal de Lomé.

Parquet général

Substitut général

Monsieur M. LETAABA Bêhèma, magistrat de premier grade, deuxième groupe, troisième échelon, précédemment conseiller à la Cour d'appel de Lomé.

COUR D'APPEL DE KARA

Siège

Président

Monsieur KUTUHUN Kossi, magistrat de premier grade, deuxième groupe, quatrième échelon, précédemment président du tribunal de Lomé ;

Vice-président

Monsieur ABOUDOU-SALAMI Moutaka, magistrat de premier grade, deuxième groupe, troisième échelon, précédemment conseiller à la cour d'appel de Kara ;

Conseillers

- Monsieur KOEZI Ankou, magistrat de premier grade, deuxième groupe, troisième échelon, précédemment conseiller à la Cour d'appel de Lomé ;
- Monsieur GNON-MANLEY Gbati, magistrat de premier grade, deuxième groupe, troisième échelon, précédemment juge au tribunal de Lomé ;
- Monsieur ATANDJI Koffi, magistrat de premier grade, deuxième groupe, troisième échelon, précédemment juge d'instruction au tribunal de Lomé ;
- Monsieur BAYETIN Yobé, magistrat de premier grade, deuxième groupe, deuxième échelon, précédemment président du tribunal de Tsévié ;

Parquet général

Procureur général

Monsieur ALI Essodon, magistrat de premier grade, deuxième groupe, quatrième échelon, précédemment président de la chambre d'instruction de la cour d'appel de Lomé ;

Substitut général

Monsieur FOUGOU Kpaguidja, magistrat de premier grade, deuxième groupe, deuxième échelon, précédemment conseiller à la Cour d'appel de Kara.

RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE LOME

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOME

Siège

Président

Monsieur ADJEODA Atchou, magistrat de premier grade, deuxième groupe, troisième échelon, précédemment conseiller à la cour d'appel de Kara ;

Juges

- **Monsieur BABA YARA Affo Lamine**, magistrat de premier grade, deuxième groupe, deuxième échelon, précédemment président du tribunal de Kara ;
- **Monsieur KPEMOUA Kalao Komla**, magistrat de premier grade, deuxième groupe, deuxième échelon, précédemment juge des enfants au tribunal de Lomé ;
- **Monsieur LAMBONI Kanfitiéni**, magistrat de premier grade, deuxième groupe, deuxième échelon, précédemment juge d'instruction au tribunal de Lomé ;
- **Monsieur ABODJI Yacoubou Adam**, magistrat de premier grade, deuxième groupe, deuxième échelon, précédemment juge au tribunal du travail de Lomé ;
- **Monsieur ASSIOU Koffi**, magistrat de premier grade, deuxième groupe, premier échelon, précédemment substitut du procureur de la République près le tribunal de Lomé ;
- **Monsieur SAMAH Bawa-Maani**, magistrat de deuxième grade, deuxième échelon, précédemment procureur de la République près le tribunal de Tabligbo ;
- **Monsieur KANTATI Yétaguime Kodjo**, magistrat de deuxième grade, deuxième échelon, précédemment président du tribunal de Tabligbo ;
- **Madame MOUZOU Mèhèbè**, magistrat de deuxième grade, deuxième échelon, précédemment juge d'instruction au tribunal de Lomé ;
- **Monsieur ISSO ALASSANI Rachide**, magistrat de deuxième grade, deuxième échelon, précédemment président du tribunal de Niamtougou ;
- **Monsieur LARE N'pakba**, magistrat de deuxième grade, premier échelon, précédemment substitut du procureur de la République près le tribunal de Kara ;
- **Monsieur PANIZI Aklesso**, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge d'instruction au tribunal de Kpalimé ;
- **Madame YAYA Zeynatou**, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge au tribunal du travail de Lomé ;

Juges des enfants

Premier cabinet

Madame KEGBERO Rouki, magistrat de deuxième grade, premier échelon, précédemment substitut du procureur de la République près le tribunal de Lomé ;

Troisième cabinet

Madame OKATE Tchonanké, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge au tribunal de Lomé Deuxième cabinet ;

Juges d'instruction

- **Monsieur DZIKUNU Efui**, magistrat de deuxième grade, deuxième échelon, précédemment président du tribunal de Vogan ;
- **Monsieur ABINA Mèmessilé**, magistrat de deuxième grade, deuxième échelon, précédemment président du tribunal de Badou ;
- **Madame N'ZONOU Donga**, magistrat de deuxième grade, deuxième échelon précédemment procureur de la République près le tribunal de Kévè ;
- **Madame AKAYA Manawè**, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge d'instruction au tribunal de Kévè ;

Parquet de grande d'instance

Substituts

- **Monsieur TUDIZA Kouma Edem**, magistrat de premier grade, deuxième groupe, deuxième échelon, précédemment procureur de la République près le tribunal de Kpalimé ;
- **Monsieur HUMADO Koku Cyrille**, magistrat de premier grade, deuxième groupe, deuxième échelon, précédemment procureur de la République près le tribunal d'Atakpamé ;
- **Monsieur NASSAMPERE M'Dièbe**, magistrat de deuxième grade, deuxième échelon, précédemment procureur de la République près le tribunal d'Aného ;
- **Monsieur AGBEHOM Kossivi Moussinou**, magistrat de deuxième grade, deuxième échelon, précédemment procureur de la République près le tribunal de Mango ;
- **Monsieur NAGBE Komi Oléworé**, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment procureur de la République près le tribunal de Bassar ;
- **Madame SABOUTEY Ayaovi**, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge au tribunal de Lomé ;
- **Madame TCHABODE Awoussi**, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge d'instruction au tribunal de Vogan.

TRIBUNAL DU TRAVAIL

Président

Monsieur ADJEI Kodjovi, magistrat de premier grade, deuxième groupe, deuxième échelon, précédemment président du tribunal de Kpalimé ;

Juges

- **Monsieur AGBODJI Kossivi Edem**, magistrat de deuxième grade, deuxième échelon, précédemment président du tribunal de Notsé ;
- **Monsieur KPAKPAÏ Hodabalo**, magistrat de deuxième grade, deuxième échelon, précédemment président du tribunal de Kévé ;
- **Madame DJOBO Kpégna**, magistrat de troisième grade, cinquième échelon, précédemment juge d'instruction du tribunal de Blitta.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ATAKPAME

Siège

Juges

- **Monsieur BITEMA Takaw**, magistrat de deuxième grade, premier échelon, précédemment juge des enfants au tribunal de Tabligbo ;
- **Monsieur HOUNKPATI Kokouvi**, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge d'instruction au tribunal de Kara ;

Juge des enfants

Monsieur DALAKENA Gninougoussa Batèma, magistrat de troisième grade, deuxième échelon, stagiaire ;

Juges d'instruction

- **Monsieur BATENGUE Damssame**, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge des enfants au tribunal de Kpalimé ;
- **Madame TOGUINA Marédna épouse ANADE**, magistrat de troisième grade, quatrième échelon, précédemment juge des enfants au tribunal de Lomé ;

Parquet de grande instance

Procureur de la République

Monsieur SETEKPO Kouakou Virgile, magistrat de deuxième grade, deuxième échelon, précédemment procureur de la République près le tribunal de Kara ;

Substituts

- Monsieur DOGO Ognan, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment substitut du procureur de la République près le tribunal de Kpalimé ;
- Monsieur KPOGNO Amèvi, magistrat de troisième grade, deuxième échelon, stagiaire.

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CORRECTIONNELLE ET CIVILE D'ANEHO

Siège

Président

Monsieur de SOUZA Akouété Déladem, magistrat de deuxième grade, deuxième échelon, précédemment président du tribunal de Sokodé ;

Juge

Monsieur AKPALO Gbati, magistrat de troisième grade, cinquième échelon, précédemment juge d'instruction au tribunal de Mango ;

Juge des enfants

Monsieur MIDONOU Amouzouvi, magistrat de troisième grade, deuxième échelon, stagiaire ;

Juge d'instruction

Madame HEGNON Ami Ahoéfa, magistrat de troisième grade, cinquième échelon, précédemment juge des enfants du tribunal de Kévé ;

Parquet d'instance

Procureur de la République

Monsieur N'ZONOU SANDA Essomanam, magistrat de deuxième grade, premier échelon, précédemment procureur de la République près le tribunal de Notsè.

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CORRECTIONNELLE ET CIVILE DE KPALIME

Siège

Président

Monsieur AKAKPO Komlanvi, magistrat de deuxième grade, deuxième échelon, précédemment président du tribunal de Bassar ;

Juge

Monsieur DAO Abalo, magistrat de troisième grade, cinquième échelon, précédemment juge des enfants du tribunal d'Aného ;

Juge des enfants

Monsieur POKOU Tèyi, magistrat de troisième grade, deuxième échelon, stagiaire ;

Juge d'instruction

Monsieur DJIMA Amidou, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge d'instruction au tribunal de Dapaong ;

Parquet d'instance

Procureur de la République

Madame OKPAR Asséra, magistrat de deuxième grade, premier échelon, précédemment substitut du procureur de la République près le tribunal de Lomé ;

Substitut

Monsieur AMADOS-DJOKO Kokou Dodji, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment substitut du procureur de la République près le tribunal de Sokodé.

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CORRECTIONNELLE ET CIVILE DE TSEVIE

Siège

Président

Monsieur BATCHOWANG Kouméa-Abalo, magistrat de deuxième grade, deuxième échelon, précédemment président du tribunal de Sotouboua ;

Juges

- **Monsieur KATAKA Missiham Tchamse**, magistrat de deuxième grade, premier échelon, précédemment président du tribunal d'Agou ;
- **Monsieur SOSSOU Kossivi**, magistrat de troisième grade, cinquième échelon, précédemment juge des enfants au tribunal de Notsè ;

Juge des enfants

Monsieur SIMFEYA M'Djougouna Kougana, magistrat de troisième grade, deuxième échelon, stagiaire ;

Juges d'instruction

- **Madame TITIKPINA Aïchatou Akém**, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge d'instruction au tribunal d'Atakpamé ;

- **Monsieur BODJONA Kotéma**, magistrat de troisième grade, cinquième échelon, précédemment juge au tribunal de Vogan ;

Parquet d'instance

Procureur de la République

Madame KLEVO Afuakuma Nutifafa, magistrat de deuxième grade, deuxième échelon, précédemment juge au tribunal de Lomé ;

Substitut

Monsieur EKPAI Kpiki Adji, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment substitut du procureur de la République près le tribunal de Notsè.

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CORRECTIONNELLE ET CIVILE DE VOGAN

Siège

Président

Monsieur KAPI Amine, magistrat de premier grade, deuxième groupe, deuxième échelon, précédemment juge au tribunal du travail de Lomé ;

Juge des enfants

Madame DARE Aïsha épouse ADOM, magistrat de troisième grade, deuxième échelon, stagiaire ;

Juge d'instruction

Monsieur ADI KPAKPABIA Akila, magistrat de troisième grade, cinquième échelon, précédemment juge des enfants du tribunal d'Atakpamé ;

Parquet d'instance

Procureur de la République

Monsieur TOURE Toaloutou, magistrat de deuxième grade, premier échelon, précédemment procureur de la République près le tribunal de Sotouboua.

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CORRECTIONNELLE ET CIVILE DE NOTSE

Siège

Président

Monsieur APOU Ouro-Gao, magistrat de deuxième grade, deuxième échelon, précédemment président du tribunal de Blitta ;

Juge

Monsieur KATCHALE Pawoumondom, magistrat de troisième grade, cinquième échelon, précédemment juge au tribunal de Dapaong ;

Juge des enfants

Monsieur ALI Faré, magistrat de troisième grade, deuxième échelon, stagiaire ;

Juge d'instruction

Madame ALLYN Kanko, magistrat de deuxième grade, premier échelon, précédemment substitut du procureur de la République près le tribunal de Lomé ;

Parquet d'instance

Procureur de la République

Monsieur LAWSON HETCHELI Messan, magistrat de deuxième grade, premier échelon, précédemment procureur de la République près le tribunal de Vogon ;

Substitut

Madame BILABINA Afèignidou épouse POUTOULI, magistrat de troisième grade, deuxième échelon, stagiaire.

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CIVILE DE TABLIGBO

Présidente exerçant les fonctions de juge des tutelles et de protecteur des mineurs en situation difficile ou en danger

Madame AKAKPO Kossiwa épouse FOFANA, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge au tribunal d'Atakpamé ;

Juge

Monsieur KONALI Komlan Messifa, magistrat de troisième grade, deuxième échelon, stagiaire.

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CIVILE DE KEVE

Président exerçant les fonctions de juge des tutelles et de protecteur des mineurs en situation difficile ou en danger

Monsieur GAMATHO Folly Philippe, magistrat de deuxième grade, premier échelon, précédemment substitut du procureur de la République près le tribunal de Lomé ;

Juge

Monsieur SOLIGUE Essodina, magistrat de troisième grade, deuxième échelon, stagiaire.

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CIVILE DE TOHOUN

Président exerçant les fonctions de juge des tutelles et de protecteur des mineurs en situation difficile ou en danger

Monsieur AKAGLA Yao, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge d'instruction du tribunal de Tabligbo.

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CIVILE D'AGOU

Président exerçant les fonctions de juge des tutelles et de protecteur des mineurs en situation difficile ou en danger

Monsieur TOLA Soantchièbe, magistrat de deuxième grade, premier échelon, précédemment président du tribunal de Tandjouaré.

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CIVILE DE DANYI

Président exerçant les fonctions de juge des tutelles et de protecteur des mineurs en situation difficile ou en danger

Monsieur BALLA N'waki, magistrat de deuxième grade, premier échelon, précédemment procureur de la République près le tribunal de Badou.

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CIVILE D'AMLAME

Président exerçant les fonctions de juge des tutelles et de protecteur des mineurs en situation difficile ou en danger

Monsieur BAKOYA-YACE Tawéna, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge des enfants du tribunal de Kara.

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CIVILE DE BADOU

Président exerçant les fonctions de juge des tutelles et de protecteur des mineurs en situation difficile ou en danger

Monsieur PERE Tchessi Essotchéba, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge d'instruction au tribunal de Tsévié.

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CIVILE D'ELAVAGNON

Président exerçant les fonctions de juge des tutelles et de protecteur des mineurs en situation difficile ou en danger

Monsieur ABASSA Kossivi Atabesso, magistrat de deuxième grade, premier échelon, précédemment président du tribunal de Pagouda.

RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE KARA

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE KARA

Siège

Président

Monsieur DJANGUENANE Likriman, magistrat de premier grade, deuxième groupe, deuxième échelon, précédemment président du tribunal de Dapaong ;

Juge

Monsieur APEDO Akuétè, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge au tribunal de Sokodé ;

Juge des enfants

Monsieur BASSABI Nafiou, magistrat de troisième grade, deuxième échelon, stagiaire ;

Juges d'instruction

- **Monsieur GBESSE Koffi, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge d'instruction du tribunal de Notsè ;**
- **Monsieur AMENOUDO Komi Joseph, magistrat de troisième grade, cinquième échelon, précédemment juge d'instruction du tribunal de Badou ;**

Parquet de grande instance

Procureur de la République

Monsieur ALI Abdoul-Rahim, magistrat de deuxième grade, deuxième échelon, précédemment procureur de la République près le tribunal de Sokodé ;

Substituts

- **Monsieur BODJONA Piyabalo, magistrat de deuxième grade, premier échelon, précédemment substitut du procureur de la République près le tribunal de Tsévié ;**

- Monsieur TASSO Oudéï Atcha Tidapéou, magistrat de troisième grade, deuxième échelon, stagiaire.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SOKODE

Siège

Président

Monsieur KOKOROKO Koku Djifa, magistrat de premier grade, deuxième groupe, deuxième échelon, précédemment président du tribunal d'Aného ;

Juge

Monsieur GNANDI BABA Nabou, magistrat de troisième grade, cinquième échelon, précédemment juge au tribunal de Tsévié ;

Juge d'instruction

Monsieur LARE Kolani Douti, magistrat de deuxième grade, premier échelon, précédemment président du tribunal de Bafilo ;

Juge des enfants

Monsieur BAMALI Essossinam, magistrat de troisième grade, deuxième échelon, stagiaire ;

Parquet de grande instance

Procureur de la République

Monsieur KOUROUM Sôdou, magistrat de deuxième grade, deuxième échelon, précédemment procureur de la République près le tribunal de Dapaong ;

Substitut

Monsieur ADJETE Edoh Elom Kokou, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment substitut du procureur de la République près le tribunal de Tsévié.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE DAPAONG

Siège

Président

Monsieur KOLANI Totetoika, magistrat de deuxième grade, deuxième échelon, précédemment président du tribunal de Mango ;

Juges

- Monsieur POULI Komi, magistrat de troisième grade, cinquième échelon, précédemment juge des enfants au tribunal d'Amlamé ;

- **Monsieur KAZOULE Abalo**, magistrat de troisième grade, cinquième échelon, précédemment juge d'instruction au tribunal de Bassar ;

Juge des enfants

Monsieur BUTAME-MELEBOU Coffi Essohanam, magistrat de troisième grade, deuxième échelon, stagiaire ;

Juges d'instruction

- **Monsieur ANKOU Koffi Aba**, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge d'instruction au tribunal d'Atakpamé ;
- **Monsieur POGNOKI Essowè**, magistrat de troisième grade, cinquième échelon, précédemment substitut du procureur de la République près le tribunal de Sotouboua ;

Parquet de grande instance

Procureur de la République

Monsieur DEVIA Kodjo Mawulikplim, magistrat de deuxième grade, premier échelon, précédemment président du tribunal de Danyi ;

Substituts

- **Monsieur KPILIME Kondi**, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment substitut du procureur de la République près le tribunal de Kara ;
- **Monsieur DANGA Ikatiya**, magistrat de troisième grade, deuxième échelon, stagiaire.

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CORRECTIONNELLE ET CIVILE DE SOTOUBOUA

Siège

Président

Monsieur AYAH Yawo Mawunyo, magistrat de deuxième grade, premier échelon, précédemment président du tribunal d'Amlamé ;

Juge

Monsieur LAGUEBANDE Mahama Kérime, magistrat de troisième grade, cinquième échelon, précédemment juge d'instruction du tribunal de Kanté ;

Juge des enfants

Madame ZOUNON Essénam Victoire épouse GOLO, magistrat de troisième grade, deuxième échelon, stagiaire ;

Juge d'instruction

Monsieur KAO Masa-Abalo, magistrat de troisième grade, cinquième échelon, précédemment juge des enfants du tribunal d'Agou ;

Procureur de la République

Monsieur OUMOROU Abasse, magistrat de deuxième grade, premier échelon, précédemment président du tribunal de Guérin-Kouka ;

Substitut

Monsieur N'KOUANTA Yémougnan, magistrat de troisième grade, cinquième échelon, précédemment substitut du procureur de la République près le tribunal de Dapaong.

**TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CORRECTIONNELLE ET
CIVILE DE BASSAR**

Siège

Président

Monsieur GNAMA Pidalatang, magistrat de deuxième grade, premier échelon, précédemment président du tribunal de Kanté ;

Juge des enfants

Monsieur SODEGADJI Kokou Biova, magistrat de troisième grade, deuxième échelon, stagiaire ;

Juge d'instruction

Monsieur KOFFI Kossikan, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge au tribunal de Kara ;

Parquet d'instance

Procureur de la République

Monsieur ATAH Sydy Bakétou, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment substitut du procureur de la République près le tribunal d'Atakapamé.

**'TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CORRECTIONNELLE ET
CIVILE DE KANTE**

Siège

Président

Monsieur TOUTABIZI Singaïdè, magistrat de deuxième grade, premier échelon, précédemment président du tribunal de Tchamba.

Juge des enfants

Monsieur KPOGNON Folly Gnamachtie Sename, magistrat de troisième grade, deuxième échelon, stagiaire ;

Juge d'instruction

Monsieur YAGNINIM Sadate Nwipamb, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment substitut du procureur de la République près le tribunal de Dapaong.

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CORRECTIONNELLE ET CIVILE DE MANGO

Siège

Président

Monsieur BADJEMNA Faguédeba, magistrat de deuxième grade, premier échelon, précédemment président du tribunal d'Elavagnon ;

Juge des enfants

Monsieur BISSAO Kpatcha, magistrat de troisième grade, deuxième échelon, stagiaire ;

Juge d'instruction

Monsieur ZIEBROU Alassane, magistrat de troisième grade, cinquième échelon, précédemment juge d'instruction du tribunal de Sotouboua ;

Parquet d'instance

Procureur de la République

Monsieur TCHATCHAMANA Assimiou, magistrat de deuxième grade, premier échelon, précédemment procureur de la République près le tribunal de Blitta.

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CIVILE DE BLITTA

Président exerçant les fonctions de juge des tutelles et de protecteur des mineurs en situation difficile ou en danger

Monsieur KUSIAKU Komi Agbénowosi, magistrat de deuxième grade, deuxième échelon, précédemment président du tribunal de Tohoun.

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CIVILE DE TCHAMBA

Président exerçant les fonctions de juge des tutelles et de protecteur des mineurs en situation difficile ou en danger

Monsieur AKIZOU Pinamnéné, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge d'instruction au tribunal d'Aného ;

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CIVILE DE BAFILO

Président exerçant les fonctions de juge des tutelles et de protecteur des mineurs en situation difficile ou en danger

Monsieur ABOTCHI Koffi Ayassounon, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge d'instruction au tribunal de Kara.

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CIVILE DE PAGOUDA

Président exerçant les fonctions de juge des tutelles et de protecteur des mineurs en situation difficile ou en danger

Monsieur ALASSANE Abdoul Salami-Touré, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge d'instruction du tribunal de Sokodé.

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CIVILE DE GUERIN-KOUKA

Président exerçant les fonctions de juge des tutelles et de protecteur des mineurs en situation difficile ou en danger

Monsieur PETCHELEBIA Abalo Passama, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge d'instruction au tribunal de Kara.

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CIVILE DE NIAMTOUGOU

Président exerçant les fonctions de juge des tutelles et de protecteur des mineurs en situation difficile ou en danger

Monsieur GAGBEME Yawo, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge au tribunal de Tsévié.

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CIVILE DE TANDJOUARE

Président exerçant les fonctions de juge des tutelles et de protecteur des mineurs en situation difficile ou en danger

Monsieur SORSY Kodjo Agbéssi, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment juge d'instruction au tribunal de Tsévié.

TRIBUNAL D'INSTANCE A COMPETENCE CIVILE DE MANDOURI

Président exerçant les fonctions de juge des tutelles et de protecteur des mineurs en situation difficile ou en danger

Monsieur KOMLAN Komlavi Ignéza, magistrat de troisième grade, sixième échelon, précédemment président du tribunal de Mandouri.

Article 2 : Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires.

Article 3 : Le garde des sceaux, ministre de la justice et de la législation est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet à compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 17 OCT 2022



Le Président de la République

SIGNE

Faure Essozimna GNASSINGBE

Le Premier ministre

SIGNE

Victoire S. TOMEGA-H-DOGBE

Le garde des sceaux, ministre de la justice et de la législation

SIGNE

Kokouvi AGBETOMEY

Pour ampliation,

Le Ministre, Secrétaire Général
de la Présidence de la République



Ablamba Ahoéfavi JOHNSON